



LE CONQUET - INFOS



N° 1287 – Semaine du vendredi 27 mars au vendredi 3 avril 2020

UTILES

Eau du Ponant	02 29 00 78 78
Veolia Assainissement	09 69 32 35 29
ENEDIS Dépannage	09 72 67 50 29
Presbytère	02 98 89 00 24
	cclpenarbed@orange.fr
ADMR Pays d'Iroise	02 98 89 67 89
Maison de l'emploi	02 98 32 47 80
Bibliothèque	02 98 89 19 38
SNSM	02 98 89 01 99

Correspondante Télégramme	06 07 65 84 28
martine.lemener@orange.fr	
Correspondant Ouest France	06 37 60 65 25
gery.baldenweck@orange.fr	

PERMANENCE SANTÉ

Médecin de garde	Composer le 15
Urgence dentaire	Composer le 15
Pharmacies de garde les plus proches	32 37
Cabinet Infirmier 2 rue Albert de Mun : (Squiban/Quéménéur)	02 98 89 10 43
Cabinet Infirmier Place Charles Minguy : (Larsonneur-Dubois/Feodoroff/Le Nocher)	02 29 00 40 77 Ou 07 81 74 32 37
Cabinet Infirmier 7 place de Llandeilo : (Aballéa/Batany/Kermel/Mersak/Miny/Morel)	02 98 89 04 04 Ou 06.47.53.49.54
Maison Médicale	02 98 89 01 86

TAXIS

GWEN FORNY-MENGUY 06.80.65.42.41
COLIN 02.98.89.14.21 - ACCESS 02.98.89.30.32

URGENCES

Pompiers	18	112 (urg.)	Mairie 02 98 89 00 07 ☎ 02 98 89 12 17
SAMU 29	15		mairie@leconquet.bzh
Gendarmerie	17		ALSH 3/5 ans 02 98 89 01 32 / 06 08 03 09 62
Cross-Corsen	196		ALSH 6/9 ans 02 98 89 05 18
			OXY'JEUNES 06 84 71 93 88

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

Office Tourisme	02 98 38 38 38
	courrier@leconquet.bzh
Référent sécurité	06 31 35 91 52

CONTINUITÉ DES SERVICES DE LA MAIRIE

Au vu du contexte actuel, les services municipaux sont fermés. Une permanence état-civil et urgences avérées est tenue. Merci de bien vouloir contacter le 02.98.89.00.07 pour un accès à l'accueil de la mairie. Le courrier est relevé, les mails sont traités et nous répondons aux appels téléphoniques. Des attestations de déplacement vierges sont à la disposition du public devant chaque porte d'entrée de la mairie. **Merci de bien vouloir vous servir en quantité raisonnable, pensez aux autres !**

MARIAGE

Le 7 mars
Christine VALETTE et Rodolphe COMBATZ
Domiciliés rampe Lombard

DÉCÈS

Le 12 mars
Gildas FORNY 35 ans
Domicilié impasse du Théven

Le 12 mars
Claude VÉNEC 75 ans
Domiciliée rue Théodore Botrel

Le 12 mars
Jeannine HENRY, veuve GAUDEUL 85 ans
Domiciliée résidence Le Streat Hir

Le 19 mars
Jacques ARZEL 93 ans
Domicilié résidence Le Streat Hir

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE PEN AR BED

Le curé de la paroisse est joignable par téléphone (02.98.89.00.24) au presbytère par tous ceux qui continuent à faire appel à l'église et tout particulièrement les familles en deuil. Un accompagnement des familles au cimetière est possible pour un temps de recueillement et de prière. Les lieux de culte du territoire restent fermés.

NOUVEAUTÉ

La mairie a ouvert le compte Facebook « Mairie du Conquet »

PROVERBE DE LA SEMAINE

Debr bara sec'h,
E teuo teo da vrec'h.

Mange du pain sec,
Ton bras grossira.

REGISTRE DES PERSONNES AGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

La commune et le CCAS mettent en place un registre nominatif recensant les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou les personnes en situation de handicap, plus exposées aux risques liés au COVID-19. Les personnes qui se seront fait recenser sur ce registre bénéficieront, en cas de pic épidémique, d'une attention particulière de la part de la Mairie et du CCAS (appels téléphoniques notamment). Elles pourront ainsi être orientées vers les services compétents et leurs démarches seront accompagnées et facilitées. Un tiers (parent, ami, services médicaux ou d'aide à la personne, voisin...) peut demander cette inscription pour le compte des personnes concernées. Inscription sur simple demande : 02.98.89.00.07 ou mairie@leconquet.bzh

APPEL AUX BENEVOLES

Vous avez du temps et vous voulez apporter votre aide dans différents domaines (contacts téléphoniques, courses...), faites-vous connaître en mairie. Tél : 02.98.89.07.00.

ACCUEIL MINIMUM DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTÉ

Durant la période de confinement les familles de personnels de santé peuvent solliciter un service minimum gratuit d'accueil de leurs enfants. Cet accueil d'urgence ne pourra se faire que sur demande anticipée.

☞ Sur les temps habituels périscolaires de 7h15 à 8h45, de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h, les mercredis de 7h15 à 19h, l'accueil se fera à l'ALSH Jean Monnet.

☞ Pour les créneaux de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 les jours d'école, le lieu d'accueil se fera dans les écoles respectives des enfants.

Prévoir un pique-nique si l'accueil se fait pendant l'heure du déjeuner.

Contact : enfancejeunesse@leconquet.bzh

COLLECTE DES ORDURES

La collecte des ordures et des recyclables (bac jaune) continue à se faire normalement. Déposez vos bacs à ordures à l'extérieur les jours prévus de collecte.

SERVICES DE LA POSTE

A partir du 30 mars, les services de la Poste seront fermés les lundis, mardis et samedis : pas de distribution du courrier et boîtes postales fermées. Les guichets sont fermés tous les jours de la semaine.

DEPLACEMENTS HORS DU DOMICILE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID19, seuls les déplacements liés aux 7 motifs suivants sont autorisés :

UNE ATTESTATION DE DEPLACEMENT, MISE A JOUR LE 23 MARS, DOIT ETRE COMPLETEE POUR CHAQUE SORTIE.

1) Déplacements **entre le domicile et le lieu de l'activité professionnelle**, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

2) Déplacements pour effectuer **des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle** et des achats de 1^{ère} nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (voir liste sur gouvernement.fr).

3) Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

4) Déplacements pour motif **familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.**

5) Déplacements brefs, dans la **limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique **individuelle** des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seuls personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

6) Convocation judiciaire ou administrative.

7) Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

PLAGES ET SENTIERS COTIERS DU CONQUET

- Parkings et stationnement interdits.
- Baignade et sports nautiques interdits.
- Accès brefs tolérés pour l'exercice de l'activité sportive **individuelle des riverains** et la promenade de leurs animaux de compagnie, exclusivement, en respectant les gestes barrières.

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par le décret. Les forces de l'ordre sont chargées de veiller à la bonne application de ces règles temporaires et n'hésiteront pas à verbaliser les contrevenants.

MARCHE DU CONQUET

Le marché du Conquet est maintenu pour les semaines à venir. Les Conquétois pourront ainsi s'approvisionner dans de bonnes conditions sanitaires auprès de leurs commerçants habituels et des producteurs locaux. Pour la santé de tous et pour que la dérogation accordée par le Préfet perdure, il conviendra de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation avec la plus grande rigueur.

« ACHATS DE PREMIERE NECESSITE »

La raison impose de regrouper au maximum les achats et de ne pas transformer les courses en prétexte de sorties familiales! Par exemple, au lieu d'acheter quotidiennement sa baguette, on peut en prendre plusieurs d'un coup afin de "tenir" quelques jours. Une seule personne peut faire face aux besoins d'un foyer. Là comme ailleurs, le sens des responsabilités doit prévaloir.

LES CHATS CONQUETOIS

Les cabinets vétérinaires sont désormais fermés sauf pour les urgences vitales. L'association informe les maîtres Conquétois d'animaux domestiques que nous avons une pharmacie de base pour les petits bobos et que nous sommes en relation avec nos vétérinaires pour faire face aux problèmes que vous pourriez rencontrer avec vos animaux. Nous mettons également en place un service pour s'occuper des animaux des personnes hospitalisées (pour COVID ou autre pathologie) et qui n'ont personne pour s'en occuper. Contact de préférence par SMS 06.07.65.84.28

ASSOCIATION SURD'IROISE

Si vous êtes malentendant appareillé de prothèses, (ou si vous en connaissez dans votre entourage) la 1^{ère} précaution à prendre est de bien suivre les recommandations officielles. **Piles** : vérifiez que vous avez une réserve de piles suffisantes pour 1 ou 2 mois. On peut s'en procurer sur internet, dans certaines pharmacies, parapharmacies ou grand surfaces. **Audioprothésiste** : les cabinets sont fermés. Peut-être qu'il vous a laissé un numéro de téléphone d'urgence, notez-le bien et conservez-le précieusement. **Appel urgences par le 114** : si vous vous sentez fiévreux, si vous toussiez et que vous hésitez à téléphoner au 15 par peur de ne rien comprendre, composez le 114 par SMS ou par l'application dédiée. Le 114 est un numéro de téléphone d'urgence dédié aux personnes sourdes et malentendantes, quelle que soit l'urgence (dégât des eaux, accident...).

ANNONCES/INFORMATIONS

PHARMACIE

Suite aux événements actuels liés au coronavirus, l'organisation de la pharmacie se trouve perturbée. La pharmacie sera désormais ouverte du lundi au samedi :

⇒ de 9h00 à 12h00

⇒ et de 14h00 à 18h00



Communication par mail pharmacieduconquet@gmail.com ou par téléphone 02.98.89.00.06

! NI GEL NI MASQUE EN STOCK

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Pour informer en continu les agriculteurs :

☎ Numéro vert pour poser toutes vos questions en direct : **0801 902 369**

☎ Publication, en permanence, d'informations actualisées mises à jour au quotidien sur notre site web :

www.chambre-agriculture-bretagne.com

Nous comptons sur vos relais, votre solidarité et votre soutien auprès des agriculteurs et agricultrices de vos communes et de vos territoires pour leur faire connaître ces dispositifs d'information.

LA CROIX ROUGE FRANCAISE

Mise en place d'une conciergerie solidaire qui a pour mission de rassurer, lutter contre la désinformation, parler, approvisionner, maintenir un lien social pour toute personne qui le souhaite. Pour cela, la Croix Rouge Française a affecté un numéro de téléphone :

09.70.28.30.00 7j/7 de 8h00 à 20h00.

C'est un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables et en situation d'isolement social. Les personnes en situation d'isolement social peuvent bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix Rouge